



Ville de ROUEN

Projet Educatif de Territoire

Pré Projet
Document de travail

Mai 2013

Projet Educatif de Territoire

Pré Projet

1/ Présentation du cadre

Le projet d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République comporte un volet relatif à l'amélioration des conditions d'apprentissages des élèves qui engage les collectivités à repenser l'organisation du temps scolaire dans son intégralité. Le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires en fixe le cadre au plan national.

Dans cette dynamique engagée, des Projets Educatifs de Territoire (PEdT) doivent être construits afin de fixer un cadre de collaboration au niveau local, et imaginer, planifier une organisation capable de mobiliser toutes les ressources d'un territoire donné. Ce cadre posé permettra aux collectivités territoriales de proposer un parcours éducatif cohérent, avant, pendant et après l'école. Pensé, construit par étapes successives, le PEdT est un outil de coordination éducative élaboré pour une durée de 3 ans.

Le PEdT doit poser les bases de travail collectives et fixer les objectifs, rassembler les ressources afin de favoriser le développement global de chaque enfant. Le projet recueille l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'éducation et mentionne notamment le recours à la formalisation d'adhésions contractualisées. Il est élaboré en s'appuyant sur les valeurs, démarches et dispositifs ayant déjà structuré les propositions en matière éducative à ROUEN comme : les Contrats Locaux d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC), les Projets Educatifs Locaux (PEL), les Contrats Educatifs Locaux (CEL), les Programmes de Réussite Educative (PRE) etc.

Le Projet Educatif Local (PEL)

Les PEL permettent à des acteurs locaux d'un territoire de poser des valeurs éducatives claires et les orientations de travail qui en découlent. A ROUEN, la démarche a débuté en 2011, un diagnostic a été réalisé afin de permettre au préalable d'obtenir une vision élargie de l'offre éducative déjà existante sur le territoire rouennais sur le champ de la petite enfance, des enfants d'âges scolaires, de la jeunesse. A ce titre il s'inscrit donc véritablement dans la réforme des rythmes. Ses orientations se déclinent autour de 3 grands objectifs suivants :

I.- Améliorer les conditions d'accueil des enfants :

- 1 - Veiller à un accompagnement professionnel de qualité riche en contenus éducatifs.
- 2 - Veiller à garantir à un niveau optimal les conditions physiques, techniques et matérielles d'accueil des enfants, et de leurs familles.

3 - Adapter les conditions d'accueils matérielles et humaines aux situations d'accompagnements spécifiques des familles.

II.- Concevoir des projets éducatifs partagés en adéquation avec les besoins et les rythmes de vie des enfants :

1 - Développer des adaptations, et des évolutions nécessaires aux changements de besoins et de rythmes

2 - Créer et développer des partenariats dans le respect des rôles, missions et compétences de chacun, en favorisant une continuité éducative, en mettant les usagers (familles) au centre des préoccupations

.III.- Penser et développer la plus-value éducative dans les activités proposées

1 - Inscrire les actions proposées et développer de nouvelles propositions éducatives autour de notions favorisant l'accès à :

- L'autonomie
- La citoyenneté
- Aux loisirs, à l'éveil culturel et artistique, aux sports
- L'éducation à l'environnement et à la santé
- La parentalité et coéducation

2 - Enrichir les propositions en les recentrant sur les compétences légalisées et des expertises reconnues ; partager et agir en complémentarité pour une meilleure réponse dans une offre de territoire.

3 - Orienter l'enfant, le jeune, la famille de façon la plus pertinente possible au regard de son besoin (sortir des logiques de concurrence) permettre une meilleure adéquation besoin/réponse.

4 - Assurer un meilleur suivi des actions et activités pour une meilleure adaptabilité et une meilleure anticipation.

Le PEL représente donc une trame énonçant des priorités et des valeurs éducatives qui constituent aussi les lignes directrices du PEdT.

2/ Approche du contexte Rouennais

Quelques données chiffrées

Population : 110.927 habitants

Nombre d'élèves : 7.035 scolarisés en primaire

Nombre d'écoles : 54 avec : 4.166 élèves au sein des 187 classes en élémentaire,
2.869 élèves de 116 classes maternelles

Les services de la Ville sur le temps périscolaire

La Ville propose un accueil municipal des enfants fréquentant les écoles rouennaises, avant et/ou après la classe, dans 50 écoles ; 2 associations locales rendent également ce service de proximité aux familles. Environ 1.800 enfants fréquentent régulièrement les accueils périscolaires de la Ville notamment le soir.

Un service de restauration collective est assuré par la Ville sur l'ensemble du territoire. 5.500 élèves rouennais déjeunent ainsi dans leur école le midi. Dans une majorité des écoles il est nécessaire de mettre en place 2 ou 3 services de restauration sur le temps de la pause méridienne. Ce temps est aussi investi par les équipes enseignantes pour permettre la mise en place de l'Aide Individualisée. Pendant ce temps, les ateliers encadrés sont également proposés.

L'encadrement sur les temps périscolaires

Consciente de l'importance de sa mission d'accompagnement éducatif complémentaire, la Ville, depuis 2008, a engagé une refonte complète des temps périscolaires, notamment en renforçant l'accompagnement professionnel des équipes sur les temps en périphérie des temps d'enseignement.

Cet effort qui se poursuit, vise à l'amélioration de l'accueil des enfants à la fois d'un point de vue **qualitatif** (qualification, formation, pérennisation et mutualisation des emplois) également d'un point de vue **quantitatif** (taux d'encadrement des accueils périscolaires).

La Ville de ROUEN, également dans cette volonté d'exigence, a créé des postes d'animateurs référents.

Les animateurs référents

Ces agents qualifiés bénéficient d'une double expérience professionnelle tant dans le secteur périscolaire que dans le secteur des loisirs en extrascolaire. Ils assurent un lien entre les différents acteurs de la communauté éducative, leur poste a été « pensé » dans une mutualisation au service de l'enfant et de sa famille, c'est un agent d'encadrement de proximité.

Cette initiative singulière, démontre en outre, la volonté qu'a la Ville de favoriser et de renforcer une véritable continuité éducative au service de l'enfant. Cette dynamique ainsi engagée est un des leviers pour appréhender positivement et ce, dès maintenant, une réforme des rythmes éducatifs de l'enfant.

Ces professionnels, agents d'encadrement de proximité ont pour mission d'accompagner les enfants en proposant ou en favorisant des animations adaptées.

Leur nombre est en évolution constante : 1 poste en 2010 ; 6 en 2011 ; aujourd'hui ils sont 18 animateurs référents.

A la rentrée 2013, des animateurs référents seront en mesure d'assurer cette coordination de proximité dans toutes les écoles maternelles et élémentaires situées dans un même périmètre (chaque animateur référent aura la responsabilité d'une école maternelle et élémentaire)

La Ville, afin de renforcer les effets positifs de ces nouvelles compétences mises à disposition, souhaite s'inscrire dans la création de temps de travail partagés entre professionnels de l'Education Nationale et professionnels de la Ville. Ces temps de transmissions et d'échanges formalisés permettraient de renforcer un climat de collaboration favorable à l'enfant ; le volume horaire et la fréquence seront à définir entre la Ville et l'Inspection Académique et donnera lieu à une contractualisation.

Dans cette même logique d'amélioration de l'accompagnement éducatif, les accueils périscolaires du matin et du soir ont été renforcés. Il en est de même pour les temps d'ateliers du midi. Afin de remédier à un déficit majeur d'encadrement des accueils périscolaires, la Ville a peu à peu défini un cadre concernant l'encadrement et l'accueil des enfants dans ces accueils. Cela s'est traduit par :

- en maternelle :

- . 1 professionnel pour 10 enfants en maternelle le matin et le soir
- . 1 pour 20 enfants le midi (hors propositions d'ateliers)

- en élémentaire :

- . 1 professionnel pour 20 (avec 2 adultes au minimum quelque soit le nombre d'enfants présents)
- . 1 pour 30 le midi (hors propositions d'ateliers)

Les agents municipaux chargés de l'accueil des enfants sont, depuis septembre 2012, encadrés par les différents responsables des secteurs périscolaires afin d'améliorer les réponses et propositions éducatives faites aux enfants. Tous sont titulaires à minima d'une qualification ou d'un diplôme dans le secteur de l'animation (BAFA Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animations, BPJEPS Brevet Professionnel et l'Education Populaire et du Sports, DEJEPS, Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sports...). Les missions d'accompagnement des enfants, après le temps de classe sont néanmoins prioritairement proposées aux enseignants volontaires afin d'assurer, pour chaque enfant, au sein de son école, une continuité de prise en charge sur l'ensemble de la journée.

Dès la rentrée 2013, la Ville, pour les accueils périscolaires, se fixe comme objectif, un taux d'encadrement conforme, soit à l'habilitation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, telle que mentionnée au Code de l'action sociale et des familles, soit conforme aux critères d'encadrements mentionnés par les services de Protection Maternelle et Infantile du Département ; elle vise à mettre en place :

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans,
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Concernant les « temps du midi » l'effectif des personnels continuera de progresser pour atteindre à terme ce même objectif.

Les ateliers du midi

Le midi, des ateliers ludiques sont proposés, par la Ville, aux enfants qui restent à l'école avant et après le service de cantine. 5.578 enfants sont donc potentiellement concernés par ce dispositif. Les propositions d'ateliers sont faites en concertation avec les directions des écoles pour assurer une cohérence avec les projets d'école. Pour faire droit au rythme de chaque enfant ils reposent sur le volontariat des enfants qui peuvent s'ils le souhaitent ne s'inscrire à aucune animation. Toutes les écoles élémentaires proposent des ateliers du midi (une seule est actuellement hors dispositif mais travaille à intégrer des ateliers sur le temps méridien). Afin de répondre aux besoins physiologiques des plus petits, les structures maternelles proposent un temps de sieste après le repas.

Les ateliers regroupent 8 à 15 enfants qui peuvent suivre des activités très diversifiées (sports divers, jeux de société, arts plastiques, jeux de cour, théâtre, travaux manuels, contes, lecture etc.). Ces activités sont menées par des partenaires et des animateurs rémunérés par la Ville ou bien conduits par des associations bénévoles.

Aujourd'hui, 85 ateliers différents sont proposés, lesquels se déclinent en plusieurs sessions ce qui permet d'offrir quotidiennement, « par roulement » 120 séquences aux enfants. 4.800 enfants profitent donc chaque semaine de ces ateliers animés soit par des agents de la Ville, soit par des clubs et associations prestataires.

Etat des lieux des autres atouts de la Ville sur le contenu offert sur les temps scolaires et périscolaires, présentation des compléments « péri éducatifs » pour favoriser les apprentissages et grandir :

Sur le temps scolaire

La dimension artistique et culturelle : le Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC)

En complément du dispositif « Adoptons les arts à l'école » la Ville s'est engagée, avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Académie de ROUEN dans une politique d'éducation artistique et culturelle renforcée, en signant un CLEAC en partenariat étroit avec la Direction de Développement Culturel (DDC).

L'ambition éducative essentielle, est d'élargir les propositions artistiques et culturelles et ainsi permettre à chaque enfant de bénéficier au moins une fois, pendant sa scolarité, de cet espace de création. Le CLEAC qui permet de proposer, depuis 2010 (signature du contrat), des actions à écrire, projets ouverts, artistes en résidence, est un témoignage éloquent d'une mutualisation et d'une mise en œuvre collective, efficace au service de l'enfant sur le temps scolaire.

2.622 élèves ont pu bénéficier d'une action CLEAC cette année (soit une augmentation de 60% depuis 2010).

Ce contrat signé pour 3 ans, prendra fin en 2013. Sa reconduction, son développement peuvent être considérés comme des outils majeurs combinant habilement les dimensions d'éveil et de soutien aux apprentissages en faveur des jeunes rouennais. Retravaillé avec l'ensemble des partenaires éducatifs, il offrira, dès la rentrée scolaire, des actions à la fois sur les temps scolaires et périscolaires, en particulier pour celles en lien avec les artistes en résidence et les actions à écrire qu'il propose. Le CLEAC peut également être envisagé comme un outil disponible pour les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC).

Les actions d'accompagnement à la scolarité

Pour l'année 2012 – 2013, on dénombre 34 propositions d'actions éducatives différentes, dites « d'accompagnement à la scolarité » autour des thématiques de la citoyenneté, du sport, de la culture, de l'environnement et de la santé. La Ville a sans cesse enrichi la diversité des propositions, le développement de mutualisations avec de nombreuses directions de la Ville et avec des partenaires institutionnels et associatifs (cf. annexe 2 / liste de quelques partenaires de la Ville de ROUEN) a permis d'enrichir ces actions de thématiques nouvelles.

Ces actions proposées par la Ville sur le temps scolaire, vont également être déployées sur les temps périscolaires. On peut les appréhender comme support de l'action pédagogique mais aussi comme support de l'animation éducative. Une troisième option serait de pouvoir en disposer à la fois sur les temps scolaires et périscolaires, en assurant une meilleure « continuité de sens » de l'action, de l'activité pour l'enfant. Ainsi, certaines séquences de ces actions d'accompagnement à la scolarité pourraient notamment constituer un support, et une trame pour construire l'Activité Pédagogique Complémentaire.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les APC remplacent l'aide personnalisée. Ces APC d'un volume de 36 heures annuelles sont assurées par les enseignants. Elles peuvent être consacrées à apporter une aide aux élèves présentant des difficultés en matière d'apprentissage, peuvent être également pensées comme un accompagnement du travail personnel des élèves, ou comme la mise en œuvre d'une activité en lien avec le projet d'école. A ces titres, elles sont susceptibles d'être consacrées à un nombre important d'élèves. Ces activités ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves, mais font partie de l'obligation de service des enseignants. Leur mise en œuvre demande de recueillir, au préalable, l'assentiment des parents (cf. guide pratique « La réforme des rythmes scolaires » ministère de l'Education Nationale février 2013).

A titre d'exemple, citons une action pédagogique, dans le cadre du CLEAC, menée sous l'autorité de l'enseignant autour de l'éveil musical qui se combinerait avec une séance d'art plastique pour permettre la fabrication d'un instrument de musique, pendant les ateliers du midi avec un animateur.

La dimension sportive

La Direction de la Vie Sportive a, en complément, proposé à 56 % des élèves de la Ville des Activités Physiques et Sportives (sur 96 % des écoles de la Ville). Ces propositions

pourraient être plus nombreuses et encore enrichies et cela dès la rentrée 2013. Une collaboration renforcée est déjà engagée entre les 2 directions concernées.

L'Union Sportive de l'Enseignement du Première degré (l'USEP) née en 1939 représente la 4^{ème} fédération de France en matière de pratique sportive. Ce mouvement sportif pédagogique associatif prône des valeurs de laïcité, de citoyenneté et repose sur une mobilisation volontaire d'enseignants. A ROUEN comme dans d'autres villes, il s'appuie sur un partenariat fort entre collectivités, personnels de l'Education Nationale, clubs sportifs.

L'USEP, après avoir connu un essor important sur le territoire rouennais, ne concerne plus que 3 écoles sur 54.

Cette proposition demeure néanmoins une offre de la Ville qui pourrait à niveau être investie.

L'incitation à la lecture

La Ville apporte son concours depuis de nombreuses années afin de permettre, aux jeunes élèves rouennais de renforcer leurs compétences en matière de lecture. Après avoir doté chaque élève de CM2 d'un dictionnaire, le projet « A chacun son livre » permet d'offrir à chaque élève rouennais plusieurs livres dès le CP jusqu'en CM2. En lien avec l'âge de l'enfant, le livre peut être soit choisi par l'enseignant et de matière identique pour toute la classe selon des critères d'intérêt pédagogique, soit selon le choix individuel de l'enfant lorsqu'il est plus grand et que ses goûts et compétences pour la lecture ont pu se développer.

Un des engagements de la Ville favorisant la réussite éducative : le Programme de Réussite Educative (PRE)

Le Programme de Réussite Educative (PRE) met en œuvre un pan du volet éducatif prévu dans le cadre de la loi de programmation de cohésion sociale de 2005. Ce programme s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans scolarisés dans les territoires de politique de la Ville. Il prend en compte toutes les dimensions de l'environnement éducatif de l'enfant sans en exclure aucune (dimensions scolaire, familiale, sociale, culturelle, etc.).

Le PRE apporte des réponses éducatives permettant à l'enfant et à sa famille (qui est toujours associée au programme) de s'inscrire dans une dynamique constructive. Il s'appuie sur une logique de travail avec tous les partenaires nécessaires, en permettant d'activer un réseau compétent. L'enfant et sa famille ainsi détenteurs d'informations, de soutiens peuvent redevenir pleinement acteurs de leurs parcours. En 2012, 427 enfants et familles ont bénéficié de cet accompagnement individualisé.

La dynamique partenariale, de travail en équipes pluridisciplinaires et en réseau peut être un modèle efficace dans le cadre d'une démarche projet type PEdT.

L'ensemble de ces actions, programmes, accompagnements éducatifs constitue autant de possibilités pour investir positivement les temps périscolaires.

Les autres instances collaboratives

Les conseils d'écoles

Instances de partages mentionnées au Code de l'Education (article D. 411-1), les conseils d'écoles dont les attributions sont cadrées peuvent :

- voter le règlement intérieur de l'école et établir le projet d'organisation de la semaine d'école,
- donner avis sur les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens, les activités, la restauration, la protection et la sécurité des enfants,
- donner son accord sur les projets d'activités supplémentaires à vocations sportives et culturelles,
- fixer les modalités des rencontres entre enseignants et parents.

La composition des conseils d'écoles est règlementée (directeur d'école, Inspecteur de l'Education Nationale, le Maire ou son représentant, les enseignants, les représentants de parents). D'autres membres peuvent y être invités et siéger selon les sujets traités : Délégué Départemental de l'Education Nationale, médecin scolaire, agents municipaux, etc.).

Ces outils d'échanges et de concertation des membres de la communauté éducative doivent être davantage investis comme des espaces de partage, et d'élaboration de propositions constructives. Ils peuvent, dans cette dynamique, aider à renforcer la place et l'investissement des parents, et permettent l'émergence d'un véritable projet concerté au sein de l'école. Cette instance est un réel atout pour penser, adapter, faire évoluer les propositions sur la réforme de l'école et des rythmes. Véritables forces de propositions, d'aide à la décision, les conseils d'écoles peuvent également jouer un rôle décisif dans la construction des APC. Les conseils d'écoles peuvent donc être valablement investis sur ces nouveaux champs de compétences et ce, sur du long terme.

Les ALSH municipaux et associatifs un réseau actif sur le territoire de ROUEN

La Ville de ROUEN propose sur l'ensemble du territoire des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les enfants d'âges maternels entre 3 et 6 ans et les enfants d'âges élémentaires.

Les accueils de loisirs municipaux offrent actuellement : 258 places en élémentaire
330 places en maternelle

Les accueils de loisirs associatifs offrent actuellement : 352 places en élémentaire
94 places en maternelle

A ROUEN l'offre globale en places d'accueils de loisirs pour les enfants est un peu en dessous (12 %) de la moyenne nationale qui se situe à 17 %. Si on rapproche les possibilités en structures municipales et associatives. Les évolutions socio démographiques de la ville font également émerger des besoins plus importants sur certains territoires (rive gauche, centre-ville) également sur certaines tranches d'âges (3 - 6 ans).

En septembre 2015, un nouvel accueil de loisirs municipal offrant 80 places ouvrira ses portes rive gauche.

Dans la perspective d'une reprise de la classe le mercredi matin, la Ville active son instance de travail transversal « Réseau des Accueils Loisirs » (responsables ALSH municipaux et associatifs). Afin de rendre un service plus adapté aux Rouennais, les accueils de loisirs associatifs et municipaux élaborent des stratégies de réponses. Plusieurs sujets sont d'ores et déjà collectivement à l'étude : équilibre de l'offre selon les besoins sur la ville, territorialisation et harmonisation des conditions d'inscriptions et des tarifs, renforcement des équipes d'animation, transport des enfants des écoles vers les accueils de loisirs assuré par la Ville.

Les associations, les clubs les établissements culturels et sportifs sur le territoire

L'environnement rouennais offre un tissu d'activités municipales et associatives dynamiques ; les équipements culturels artistiques et sportifs sont nombreux sur le territoire. La collaboration avec les directions municipales partenaires sur ce type de projets existe déjà, elle est toutefois à renforcer notamment pour la mise à disposition de « créneaux - temps » adaptés et supplémentaires pour la Ville et les clubs, en adéquation avec les projets d'écoles et les priorités pédagogiques qui seront données.

Dans le cadre de la mise en place du PEdT, des outils spécifiques afin de mieux appréhender les richesses et les ressources quartier par quartier sont en cours de réalisation. Ils permettront notamment une localisation précise des musées, bibliothèques, stades, gymnases.

La démarche de la Ville : méthode participative et consultative

Afin de permettre une co-construction du projet de la Ville dans le cadre de la réforme des rythmes, des espaces de concertation déjà existants ou nouveaux ont été rapidement investis, et mis en place, dès décembre 2012. Peu à peu des réunions afin de recueillir les remarques, les questions, les suggestions de chaque groupe d'acteurs de la communauté éducative (enseignants, parents, acteurs associatifs, partenaires sur le secteur des accueils loisirs, IEN, ...) ont été organisées.

A la suite, une consultation formalisée par un vote des enseignants a ensuite été proposée afin de recueillir leur opinion sur le positionnement de la demi-journée de classe supplémentaire. 56 % des enseignants ayant accepté de répondre à l'enquête se sont positionnés sur une reprise de la classe le samedi.

Un vote a également été proposé aux familles en demandant aux deux parents, lorsque ceux-ci sont séparés, de pouvoir exprimer leur point de vue respectif. Selon cette modalité :

- 8.630 envois ont été effectués dans les familles, qui ont conduit à :
- . 3.569 retours dont 154 bulletins nuls soit,
- . 3.415 suffrages exprimés.

Le résultat du scrutin est le suivant :

- 966 parents se sont prononcés pour un retour de la classe le samedi en matin, soit 28,28 %,
- 2.306 parents se sont prononcés favorablement pour un retour de la classe le mercredi, soit 67,53 % des suffrages exprimés.

A la faveur de cette consultation 92 parents ont souhaité une mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2014.

3/ Conclusion

Le Projet Educatif de Territoire comme tout outil de construction et de partage éducatif, doit permettre de définir des objectifs, recenser les moyens, élaborer des modalités d'évaluation. Comme instrument d'élaboration collective, il doit aussi définir les modalités de son évaluation, doit déterminer des échéances de travail, une périodicité pour sa mise en oeuvre, son déroulement. Il doit aussi préciser la composition de ses instances d'organisation et de consultation. Pour se faire la Ville va s'appuyer sur les instances déjà existantes. Elle crée également un Comité de Pilotage PEdT spécifique.

Le PEdT propose des orientations et une déclinaison pour 3 ans. Comme tout outil ambitionnant une visée éducative, le PEdT doit être considéré comme réadaptable et évolutif dès que nécessaire. La Ville s'est sans cesse attachée à améliorer, à enrichir la qualité de l'encadrement, les propositions. Si cette ambition demeure toujours prépondérante, il n'est pas moins primordial de considérer ces temps périscolaires comme des temps, où l'enfant peut aussi se reposer, découvrir sur un mode ludique de nouveaux centres d'intérêts.

Lieu majeur d'interactions sociales et citoyennes, l'école mais aussi, les temps offerts à sa périphérie, doivent être à la fois des espaces d'apprentissages, de rencontres et des temps de ressources pour l'enfant.

Dans ce contexte de réforme des temps scolaire, péri et extrascolaire, qui mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour le bien-être de l'enfant, la Ville est en capacité, d'ores et déjà, d'apporter sa contribution en s'appuyant sur :

- son Projet Educatif Local,
- la diversité et le nombre de ses propositions éducatives existantes,
- son exigence de qualité et de compétences des personnels d'encadrement et d'accompagnement des enfants,
- sa volonté de s'inscrire dans une démarche co-éducative en tenant compte de la richesse de toutes ressources éducatives, culturelles, sportives et sociales de son territoire.

Compte tenu de cet état des lieux, des améliorations déjà réalisées, des perspectives d'évolutions nouvelles pour certaines, déjà engagées la Ville mobilise toutes ses ressources et celles de ses partenaires pour servir l'ambition d'une meilleure réussite des élèves rouennais.

Il vous rappelle que la Ville s'est prononcée dans le cadre du retour de la semaine de classe de 4 jours et demi pour le mercredi matin (de 8 h 30 à 11 h 30) dès septembre 2013. Cette option s'inscrit en conformité avec le modèle proposé par M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, la semaine sera organisée selon le schéma ci-après :

Organisation de la semaine scolaire

7 h 45 8 h 30	8 h 30 11 h 30	11 h 30 13 h 30	13 h 30 15 h 45	15 h 45 16 h 15	16 h 15 18 h
Accueil du Matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Pause goûter	Accueil du soir

ANNEXES

- Annexe 1 / Projet Educatif Local (PEL) de la Ville de ROUEN
- Annexe 2 / liste de quelques partenaires de la Ville de ROUEN

Annexe 1



Ville de ROUEN
Direction des Temps de l'Enfant

Projet Educatif Local
Bilan d'étape et orientations

Aux lecteurs :

Le texte proposé ci-après comporte, en italique, des extraits du rapport intitulé « Diagnostic de territoire préalable à l'élaboration d'un Projet éducatif Local sur le territoire de la Ville de ROUEN – Synthèse des données et des conclusions » réalisé par l'association Id2 Innovation Diagnostic et Développement, en juillet 2012.

Les éléments mentionnés en caractères droits reflètent le travail effectué en interne par la Direction des Temps de l'Enfant en collaboration avec les autres directions et services municipaux. Ils tiennent compte des orientations exprimées par les élus en charge des questions de petite enfance, d'éducation et de jeunesse.

Sommaire

- Historique et état d'avancée de la démarche 3
- La phase de diagnostic 3
- Caractéristiques sociodémographiques de territoire (Insee 2007) 4
- Zoom sur les différents quartiers 4
- Du diagnostic à l'analyse : les principaux enjeux 5
- Les enjeux par domaine 6
- Dans le domaine de la petite enfance 6
- Dans le domaine de l'enfance 7
- Dans le domaine de la jeunesse 7
- Les pistes d'orientations pour un PEL : outil au service de l'action 8
- Les axes stratégiques 8

Projet Educatif Local

Bilan d'étape et orientations

décembre 2012

Historique et état d'avancée de la démarche

Les Projets Educatifs Locaux (PEL) initialement issus d'une dimension socio éducative des Politiques de Ville, sont des démarches permettant à un ou à des acteurs d'un territoire de poser des orientations de travail claires et concertées, susceptibles d'apporter une plus-value de sens, de partage et de cohérence éducative en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

A ROUEN, la démarche a débuté en 2011 (décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal du 4 juillet 2011/ compte rendu en séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2011)

Un diagnostic a été engagé, il a été réalisé par un cabinet extérieur à la Ville. Le prestataire retenu pour accompagner la Ville sur la tranche ferme et conditionnelle est l'association Id2 Innovation Diagnostic et Développement (issu de 3 mouvements éducation populaire : les Céméa, la Ligue de l'Enseignement, les Francas).

Le lancement de la démarche a donné lieu à l'organisation de 3 Comités de Pilotage présidés par le Maire, Mme FOURNEYRON et l'Adjointe au Maire ayant reçu délégation pour les secteurs jeunesse, scolaire et petite enfance, Mme ARGELES, ceci en collaboration avec les adjoints et conseillers associés, en fonction des thématiques exposées, et notamment M. DELESQUE, Conseiller Municipal délégué, auprès de Mme ARGELES aux questions de jeunesse.

La Ville a choisi de se centrer dans les champs de ses missions et ses compétences obligatoires. La Direction des Temps de l'Enfant (DTE) service pilote du PEL, travaillant sur son périmètre d'exercice défini, pourra néanmoins associer les autres directions municipales, le secteur associatif, les institutions partenaires selon les sujets et thématiques priorisées à l'issue de cette étape diagnostique.

Une présentation des axes de travail PEL a eu lieu le 12 décembre 2012 dans le bureau de M. ROBERT le Maire en présence de Mme ARGELES et de M. DELESQUE.

1- La phase de diagnostic

Compte tenu de la richesse de l'offre associative sur le territoire rouennais, et afin d'apporter une plus-value à l'établissement d'un état des lieux le plus exhaustif possible, différentes directions municipales travaillant étroitement avec la DTE ont donc été associées dès cette phase de travail. En externe les partenaires associatifs, acteurs majeurs du territoire, ont été également sollicités, certains d'entre eux conseillés par la Direction des Sports, de la Culture etc., car intervenant dans le

milieu de l'éducation. (+ de 80 retours issus d'entretiens, et de retours de questionnaires).

Dans sa démarche de concertation avec les familles, la Ville a bien sûr associé les parents et les jeunes dans cette phase d'état des lieux, peu ont cependant répondu présents à cette invitation.

Le diagnostic a donné lieu à une approche de l'offre rouennaise en matière d'accueil de la petite enfance, d'offre périscolaire et de jeunesse secteur 18-25 ans compris.

L'état des lieux a permis de recenser des données par tranche d'âges et par territoires (8 zones de découpages géographiques ont été déterminées avec l'aide de l'Observatoire des données sociales, lui-même service municipal).

Caractéristiques sociodémographiques de territoire (Insee 2007)

Le taux de natalité de la population rouennaise est analogue à la moyenne nationale. Mais Rouen compte une part de jeunes de moins de 25 ans plus importante (36 % contre 31 %).

Par rapport au reste de la France, Rouen compte moins de personnes sans diplôme (27 % contre 33 %) plus de titulaires d'un diplôme supérieur (34 % contre 22 %)

De même Rouen compte davantage de cadres (22 % contre 16 %) et de professions intermédiaires (30 % contre 25 %) que la moyenne des territoires français, autant d'employés et surtout moins d'ouvriers (16 % contre 23 %)

Le taux de chômage de la population est toutefois supérieur à la moyenne nationale (14 % contre 9 %), signe que la Ville, et plus largement les régions Haute et Basse-Normandie sont exposées au phénomène de désindustrialisation et à une faible croissance des activités tertiaires et de la construction ; Rouen se situe dans un pourcentage de familles monoparentales quasi équivalent à la moyenne nationale.

Zoom sur les différents quartiers

Deux quartiers Hauts de Rouen et Grammont sont particulièrement touchés par des difficultés socioéconomiques (faiblesse des ressources, taux de chômage élevé, présence de nombreuses familles monoparentales) et sont intégrés dans un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) [...] Plusieurs acteurs locaux ont manifesté leur inquiétude par rapport au quartier Cavelier de La Salle, dans lequel ils disent avoir constaté une dégradation des conditions de vie.

2 - Du diagnostic à l'analyse : les principaux enjeux

Des avancées significatives ont eu lieu depuis 2008 dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse, certaines ont pu être valorisées, d'autres moins, la portée de ce changement n'est pas toujours été perçue en interne et au delà de l'activité municipale, les objectifs éducatifs généraux demeurent peu visibles.

Voici quelques unes de ces évolutions :

1. Retour en gestion directe pour la restauration collective avec une plus-value qualitative significative
2. Refonte tarifaire, approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 2 décembre 2011, pour rendre plus équitable l'accès aux prestations périscolaires et extrascolaires.
3. Amélioration du taux d'encadrement dans les accueils périscolaires, la mobilisation forte autour d'un nouveau projet de service, création et développement de postes d'animateurs référents dans les écoles (service Education) Ce personnel assure un vrai relais entre les différents temps et lieux de vie de l'enfant
4. Volonté d'associer les parents, et les partenaires aux réflexions et projets engagées : création de groupes de travail concertation élargie pour l'écriture de règlements intérieur, chartes etc.
5. Redynamisation du service Petite Enfance : développement d'un travail en plus grande transversalité en interne et avec le secteur associatif,
6. Ecriture, suivi de procédures claires et respectées , tels les règlements intérieurs communs aux structures (règlement des crèches, règlement des accueils loisirs), le support unique élaboré pour les Projets d'Accueils Individualisés, lesquelles concourent à définir une logique de pérennisation des actions engagées
7. Volonté d'harmoniser et d'optimiser l'offre jeunesse, en gagnant en cohérence éducative sur l'ensemble du secteur : ALSH (accueils de loisirs), offre d'activités, de loisirs etc.
8. Amplification de la mise en réseau initiée par le PEL- J (dénommé auparavant Contrat Educatif Local CEL) pour améliorer l'offre jeunesse du territoire en lien avec les besoins réellement identifiés

Depuis l'enclenchement de la démarche, le PEL a suscité de multiples discussions et débats.

Des questions relatives à sa pertinence se posent dans un contexte budgétaire contraint. Le PEL est parfois perçu comme une démarche conceptuelle éloignée des pratiques, et de la gestion du quotidien.

Des questions subsistent quant à une articulation réussie avec certains autres projets, issus de dispositifs de Politique de Ville, axés sur le champ social.

Malgré le travail déjà accompli, ou en cours de réalisation, en dépit d'une réorganisation administrative (rapprochements des services Petite Enfance,

Educatif et Jeunesse) au service de l'approche d'une politique éducative plus globale et cohérente, le diagnostic révèle un déficit de partage et de travail en transversalité.

Ce constat de déficit de partage altère bien sûr les bénéfices escomptés en matière éducative. De plus, la gestion des problématiques rencontrées au quotidien, notamment d'un point de vue matériel, sans pour autant réduire l'efficacité des actions engagées service par service, renforce l'impression de réalisations partielles et défailtantes. Le sentiment de segmentation, de cloisonnements, la perception d'actions parfois redondantes, accumulées, contribue à dénaturer le sens général du projet éducatif qui devient peu visible et constitue un frein à la dynamique engagée.

Globalement, on constate souvent chez les divers acteurs éducatifs du territoire une logique de « chacun chez soi » avec « son public » et sur « son territoire ».

Focus sur quelques quartiers

Si le centre-ville rive droite concentre un grand nombre d'actions, particulièrement dans le domaine culturel, peu d'acteurs sont présents dans la zone Grieu-Mont Gargan à l'exception des MJC.

Excepté pour la présence de 2 centres de loisirs, on note un déficit d'actions dans les domaines culturel et de loisirs dans la zone de Pasteur et Coteaux Ouest, par ailleurs, zone peu connue par les interlocuteurs rencontrés.

Sur la rive gauche, la MJC met en œuvre un nombre important d'actions éducatives et de loisirs. De même, dans la zone Faienciens, l'association la Fraternité intervient dans les domaines du soutien à la fonction parentale, l'accueil de loisirs pour les 6 ans.

[...] Plusieurs acteurs locaux ont manifesté leur inquiétude par rapport au quartier Cavelier de La Salle, dans lequel ils disent avoir constaté une dégradation des conditions de vie.

3 - Les enjeux par domaine

Dans le domaine de la petite enfance

Le taux de couverture des besoins d'accueil de la petite enfance (nombre de places offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans habitant le territoire) est analogue à la moyenne nationale, soit 48 %. L'offre d'accueil de la petite enfance est diversifiée mais, comme partout ailleurs, insuffisante : à Rouen, 653 enfants (chiffre 2011) n'ont pu être accueillis, ni par des structures collectives, ni par des assistantes maternelles. Ce déficit de solutions d'accueil de la petite enfance pèse fortement sur l'accès des femmes à l'emploi.

Par ailleurs, cette offre est répartie de façon inéquitable sur le territoire. [...] Des choix stratégiques sont à faire pour répondre aux besoins insatisfaits, qui pénalisent surtout les familles monoparentales et particulièrement les femmes.

Dans le domaine de l'enfance

On note une nette amélioration de l'accueil périscolaire et le début d'une démarche participative associant les parents et les enseignants, avec cependant une absence d'articulation entre études surveillées et aide associative aux devoirs puisque aucune coordination n'existe entre les différentes actions.

Dans la prise en compte du temps extrascolaire, la capacité d'accueil est importante (50 places pour l'accueil loisirs du Renard, respectivement 180 places pour François Salomon et des Essarts) répartie dans des centres de loisirs qui ne sont pas présents dans tous les quartiers.

A Rouen, la part des enfants accueillis dans les centres de loisirs municipaux et associatifs est très inférieure à la moyenne nationale, aussi bien le mercredi que pendant l'été. La fréquentation le mercredi est de 9,6 % pour 4-6 ans et de 9,6 % pour les 7-12 ans, quand les moyennes au niveau national sont respectivement de 13 % et de 21 %.

Le dispositif de réussite éducative existant doit être l'objet d'une remobilisation, notamment autour des collégiens. Ce dispositif partenarial permet de repérer et de répondre à de nombreux besoins éducatifs des enfants de 2 à 16 ans. Les acteurs rencontrés font état de certaines difficultés (lourdeurs administratives, manque de moyens humains) et tout particulièrement d'un renforcement nécessaire de la mobilisation des différents partenaires.

Le sens et les objectifs éducatifs mis en œuvre [dans le domaine de l'enfance] doivent être au cœur du travail partenarial impulsé dans le cadre de l'élaboration du Projet Educatif local. La qualité éducative de ce qui est offert aux enfants et aux familles passe également par une réflexion sur les modalités d'amélioration des conditions de travail [des professionnels de l'enfance].

Dans le domaine de la jeunesse

La Ville doit travailler davantage avec les acteurs associatifs, en les reconnaissant comme des partenaires éducatifs à part entière. La déclinaison des orientations politiques en matière de politique jeunesse en actions concrètes doit être le fruit d'un travail concerté.

De façon plus générale la Ville devrait instituer et faire vivre /animer des temps de concertation régulière, permettant non seulement de « parler moyens et actions » mais aussi et surtout de parler de questions de fond : qu'est ce qu'une contrepartie éducative ? Quelle place pour les filles dans l'espace public ? Que faire face au « retrait » / « désaffection » par rapport à l'offre de loisirs classique ?

4- Les pistes d'orientations pour un PEL : outil au service de l'action

La démarche PEL doit permettre d'optimiser les plus-values réalisées en matière éducative.

Pour être pertinent et adapté au contexte de l'activité quotidienne des services, le PEL doit permettre aussi de renforcer la qualité de l'accueil offert aux enfants et à leurs familles. Des axes stratégiques vont maintenant pouvoir être dégagés ainsi que leur déclinaison en objectifs opérationnels.

Axe stratégique 1

Améliorer les conditions d'accueil des enfants et des jeunes

1. Veiller à un accompagnement professionnel de qualité

Formation et qualification des agents, maintien des effectifs, pérennisation de l'emploi pour les agents présentant compétence, expérience en adéquation avec les postes et missions,

Maintenir et développer les efforts engagés sur les taux d'encadrement (cadre réglementaire, mutualisation etc.).

2. Veiller à garantir à un niveau optimal les conditions physiques, techniques et matérielles d'accueil des enfants, des jeunes et de leurs familles

Développer la collaboration, et la mise en place de procédures efficaces avec les directions partenaires, systèmes de classification / « priorisation » des actions

Adaptation matérielle aux besoins, à la sécurité du public : mises aux normes, travaux de réparation et d'équipement, choix de logiciels adaptés etc.

3. Adapter les conditions d'accueils matérielles et humaines aux situations d'accompagnements spécifiques

Mise en œuvre et suivi de Projets d'Accueils Individualisés (PAI),

Développement d'informations et d'actions en réseaux.

Adaptation de l'accueil aux enfants en situation de handicap

Soutien à la parentalité

Mise en place de contractualisations individuelles ou collectives selon les besoins, conduisant à une mise en cohérence en interne puis en externe

Développement d'outils spécifiques ex : Alpha Bébé du Monde

Réfléchir à des propositions d'offre d'accueil petite enfance sur des créneaux horaires élargies avec le concours des partenaires

Axe stratégique 2

Concevoir des projets éducatifs partagés en adéquation avec les besoins et les rythmes de vie des enfants et des jeunes

1. Développer des adaptations, et des évolutions nécessaires aux changements de besoins et de rythmes

Nouveaux rythmes scolaires à intégrer dans le cadre du projet de refondation de l'école.

Création de « passerelles » entre les différents temps de vie de l'enfant ; activités scolaires péri, extrascolaires, articulation temps apprentissage/temps loisirs, transition crèche/école maternelle, vie familiale etc.

2. Créer et développer des partenariats dans le respect des rôles, missions et compétences de chacun, en favorisant une continuité éducative, en mettant les usagers (familles) au centre des préoccupations

Mise en place d'instances transversales en interne et partage en externe d'information, de concertation, et d'élaboration.

Axe stratégique 3

Penser et développer la plus-value éducative dans les activités proposées

1. Inscrire les actions proposées et développer de nouvelles propositions éducatives autour de notions favorisant l'accès à :

- L'autonomie
- La citoyenneté
- Aux loisirs, à l'éveil culturel et artistique, aux sports
- L'éducation à l'environnement et à la santé
- La parentalité et coéducation

Réaliser la portée éducative de certaines activités quotidiennes accomplies hors du milieu familial et faire évoluer l'accompagnement de ces temps par les professionnels. Exemple : faire que le temps de repas constitue également un temps d'éducation (santé, socialisation, règles de vie) qui implique soit un renforcement de l'accompagnement professionnel des agents, soit une formation adaptée.

La même démarche doit s'imposer à tous les temps de l'enfant : temps d'activités et de loisirs, accomplissement de contreparties.

2. Enrichir les propositions en les recentrant sur les compétences légales et des expertises reconnues ; partager et agir en complémentarité pour une meilleure réponse dans une offre de territoire

Activer et/ou développer le travail en partenariats et réseaux, Villes Educatrices, Observatoire intercommunal, secteur associatif, PEL- J.

Création d'une commission Petite Enfance associant la Ville, le secteur associatif, les parents.

3. Orienter l'enfant, le jeune, la famille de façon la plus pertinente possible au regard de son besoin (sortir des logiques de concurrence) permettre une meilleure adéquation besoin/réponse

Développer et mutualiser les pistes de travail, les outils d'informations et de communication partagés

Développer des outils formalisant les partenariats et le cadre de leur exercice : contrats, chartes etc.

4. Assurer un meilleur suivi des actions et activités pour une meilleure adaptabilité et une meilleure anticipation

Développer et créer de nouveaux outils de suivi de l'action, d'évaluation qualitative et quantitative, de bilan, partages de critères concertés, pertinents, adaptés, ex : nombre d'inscriptions, taux de fréquentation, mixité etc.

Annexe 2

QUELQUES PARTENAIRES des ACTIONS EDUCATIVES

- animateurs (DTE sur le temps périscolaires)
- les infirmières (DTE pour l'éducation à la santé et gestion des émotions)
- éducateurs sportifs (découverte et initiation aux sports)
- Direction du Développement Culturel

- association e-enfance (information et formation aux nouvelles technologies)
- association Les Autres philosophes (Filles = Garçon ?)
- association Lire et faire lire
- association de Gestion des Ecoles de Musique de ROUEN (AGEMUR)
- association Ecole des grands-parents
- association La Fraternité
- Association Alphabétisation et promotion des Migrants de l'Agglomération rouennaise (APMAR)
- association de la Prévention routière et association avec la Direction de la Tranquillité Publique (permis piéton, permis vélo)
- Air Normand en association avec la Direction d Développement Durable
- Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement (CARDERE) en association avec la Direction des Espaces des Publics et Naturels (services des Espaces Verts)
- association Scénario Ethiques et Tocs
- association Ludokiosque
- CIVAM apicole de Haute-Normandie

- Département de la Seine-Maritime
- L'ARS : l'Agence Régionale de Santé
- Inspection Académique
- Communauté de l'agglomération ROUEN ELBEUF Austreberthe (CREA)
- Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de ROUEN (SMEDAR)

- Muséum d'Histoire naturelle
- bibliothèque municipale
- musées de ROUEN MUS2E DES Beaux-Arts, le Secq des Tournelles, de la céramique)
- lieux de spectacles vivants :
 - . théâtre des Arts
 - . chapelle Saint-Louis
 - . Hangar 23
 - . Cirque Théâtre d'ELBEUF
- compagnies théâtrales
 - . Compagnie Ches Panses Vertes (marionnettes)
 - . Compagnie Théâtre de la Canaille
- Compagnie AIME (Association d'Individus en Mouvements Engagés)
- Conservatoire de ROUEN
- Fédération des Associations pour la Valorisation des Orgues de ROUEN (FAVOR)
- Maison de l'Architecture de Haute-Normandie
- Pôle Image Haute-Normandie
- comité de Coordination de la Grand'Mare

- Maisons des Jeunes et de la Culture
- centres sociaux

Participation à des évènements locaux

- Le Printemps de ROUEN
- ROUEN Givrée
- Fêtes Jeanne d'Arc

Participation à des actions nationales

- semaine du goût
- semaine de l'environnement

Les accueils loisirs

* municipaux

- Le Renard
- Achille Lefort
- Les Essarts
- François Salomon
- Le Petit Prince
- L'Ile aux Loisirs
- Grammont/ Sablière

* associatifs

- Comité de coordination de la Grand'Mare
- MJC Grieu
- Saint-Vivien
- MJC Rive gauche
- La Fraternité
- Mont-Gargan